

AFGSU SSE Module 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier

PUBLIC :

Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014)

Professionnels de santé et personnels des SAMU, des SMUR et concourant à l'aide médicale urgente.

PREREQUIS : Module urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2.

DATES : Cf. catalogue formation et/ou site internet du CESU 74

DUREE : ½ journée (3h30)

HORAIRE : 08h30 – 12h00

LIEU : CESU 74

Centre Hospitalier Annecy Genevois site Annecy .

COÛT : 81 euros par apprenant (Tarif de groupe possible)

MODALITES D'EVALUATION :

Évaluation formative, auto et hétéro-évaluation avec :

- Mise en situation
- Processus en groupe d'apprenant "essai erreur"
- Questionnements ciblés
- Analyse continue avec les participants
- Evaluation "delta/plus » : comparaison aux recommandations, analyse des écarts, processus d'amélioration.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques tout au long de la formation : méthode démonstrative, de découverte ou d'immersion.

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

- Techniques de pédagogie active
- Résolution de problèmes et apprentissage par problème
- Mises en situation apprenante/scénario authentique
- Apprentissage par simulation
- Ateliers pratiques, ateliers de geste, apprentissages procéduraux.

INTERVENANT(S) :

Médecins, infirmiers, ambulanciers, enseignants en soins d'urgence du CESU 74.

Formateur en simulation en santé.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Bulletin d'inscription à retourner par courriel :

cesu74@ch-annecygenevois.fr au plus tard 7 jours avant la formation

ACCESSIBILITE : nous consulter pour répondre à vos besoins.

Objectifs :

- Connaître le plan ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN (plan ORSAN AMAVI) ;
- Identifier le rôle du SAMU, des SMUR, de la CUMP et de l'ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI.
- Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives.
- Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale.
- Maîtriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques
- Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance.
- Connaître la composition et les modalités de déploiement des postes sanitaires mobiles (PSM) ;
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.
- Identifier les troubles psychiques post-traumatique chez les blessés et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants.

Contenu de la formation :

- L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

CESU-10.07.2024-V4

1